

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire de l'AJC

Mercredi 8 mai 2019 à 19 h. 30

Strate J

Delémont

Présentes 46 communes

Alle, La Baroche, Basse-Allaine, Le Bémont, Beurnevésin, Boécourt, Les Bois, Boncourt, Bonfol, Les Breuleux, Bure, Châtillon, Clos du Doubs, Cornol, Courchapoix, Courchavon, Courgenay, Courrendlin, Courroux, Courtedoux, Courtételle, Dampfreux, Delémont, Develier, Les Enfers, Fahy, Fontenais, Les Genevez, Grandfontaine, Haute-Ajoie, Haute-Sorne, Lajoux, Mervelier, Mettembert, Montfaucon, Muriaux, Le Noirmont, Porrentruy, Saignelégier, St-Brais, Saulcy Val-Terbi, Vendlincourt

Excusées 10 communes

Bourrignon, La Chaux-des-Breuleux, Coeuve, Ederswiler, Lugnez, Movelier, Pleigne, Rossemaison, Soubey, Soyhières

Invités Charles Juillard, David Eray, Pierre Brulhart, Jean-Marc Fuhrer et Jean-François Rolaz,

Secrétaire Sabine Lachat

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Procès-verbal du 12 mars 2019
3. Information de Swisscom sur le déploiement du haut-débit et de l'évolution de communication mobile
4. Présentation de l'étude portant sur le rôle des collectivités publiques jurassiennes dans la distribution d'électricité (postulat 369)
5. Discuter et approuver la modification des statuts de l'AJC selon le message ci-joint
6. Présentation des comptes 2018
7. Lecture du rapport des vérificateurs des comptes / Adoption des comptes 2018
8. Communication : Mise à disposition des géo-données / Rencontre de politique locale
9. Divers

	Ordre du jour	Délibération	Décision
1.	Ouverture de l'assemblée	<p>M. le Président ouvre l'assemblée de l'Association jurassienne des communes et salue l'assistance bien cordialement. Il salue tout particulièrement M. le Ministre Charles Juillard, en charge des communes, ainsi que M. le Ministre David Eray, en charge du Département de l'Environnement.</p> <p>Bienvenue également aux intervenants, MM. Jean-François Rolaz et Jean-Marc Fuhrer, responsables dans le domaine du déploiement du réseau haut-débit chez Swisscom, ainsi que MM. Daniel Ramsauer, consultant, Pierre Brulhart, chef de section dans le domaine de l'énergie qui interviendront aux côtés de Gabriel Voirol pour nous présenter les résultats de l'étude relative au postulat sur la distribution de l'électricité ; salutations également aux représentants de la presse.</p> <p>Pour la deuxième fois consécutive, les représentants de l'AJC se retrouvent dans cet auditoire. Au vu de l'importance de certains sujets qui seront traités, le comité a jugé utile, une nouvelle fois, d'ouvrir cette assemblée à l'ensemble des exécutifs communaux. Au sujet des modalités pour les décisions qui devront être prises, notamment au regard des points 5 et 7 de l'ordre du jour, chaque commune a droit à une voix et peut exprimer son vote par le carton de vote remis à l'entrée.</p> <p>Désignation de deux scrutateurs : Louis-Joseph Fleury et Renaud Baume</p>	
2.	Procès-verbal du 12 mars 2019	Remerciement à son auteure	Accepté à l'unanimité

<p>3.</p>	<p>Information de Swisscom sur le déploiement du haut-débit et de l'évolution de communication mobile</p>	<p>Le Président, Michel Brahier : A la suite de diverses requêtes émanant notamment d'élus communaux et cantonaux, le comité a jugé utile de faire un point de situation sur le déploiement haut-débit en vue de couvrir l'entier du territoire jurassien. On vit dans une société où les technologies de l'information et de la communication jouent un rôle fondamental. Les communes jurassiennes doivent avoir accès à un service de télécommunication performant et disponible pour toutes les catégories de la population. L'essentiel de cette présentation sera donc axé sur la situation actuelle en matière de haut-débit et de la stratégie prévue pour couvrir l'entier du territoire cantonal.</p> <p>Au sujet de la 5G, chaque commune a reçu le communiqué de presse du Conseil fédéral décrivant avec précisions les conséquences des moratoires cantonaux sur les travaux en cours à l'échelon fédéral. Néanmoins, si des questions subsistent, elles pourront être posées à l'issue de l'exposé.</p> <p>Jean-Marc Fuhrer et Jean-François Rolaz commentent la présentation ci-jointe.</p> <p>Ouverture de la discussion</p> <p>Samuel Gerber, Lajoux en négociant la fibre optique pour la commune de Lajoux, il a insisté pour inclure les 2 hameaux avoisinants. Ce qui lui a paru pour le moins surprenant, les fouilles ont débuté par les hameaux.</p> <p>M. Rolaz explique que la planification des réseaux fixes se fait par mandat, parfois on tire une fibre optique parce que les circonstances le permettent, notamment lors des travaux effectués par la commune, on travaille par réseau.</p> <p>Samuel Oberli, maire des Enfers demande s'il existe une obligation légale de couverture mobile.</p> <p>M. Rolaz : L'obligation légale de desserte réside lors de l'achat de la concession.</p>	
-----------	---	---	--

4.	Présentation de l'étude portant sur le rôle des collectivités publiques jurassiennes dans la distribution d'électricité (postulat 369)	<p>Le Président, Michel Brahier : En octobre 2017, l'AJC et le Canton du Jura ont décidé de la réalisation d'une étude de faisabilité commune en réponse au postulat intitulé : « Approvisionnement électrique, appui aux communes ». Cette intervention parlementaire a été déposée par le député-maire Gabriel Voirol et acceptée par le Parlement lors de sa session du 29 mars 2017. Un comité de pilotage composé de représentants des communes et du Canton a été constitué et a travaillé avec une équipe de projet formée de Pierre Brulhart, chef de la Section de l'énergie, et de mandataires spécialisés dans ce domaine. Le but de l'étude consistait à examiner les options qui s'offrent aux communes à l'échéance de leurs contrats de concession avec BKW au 31 décembre 2023. Il s'agissait également de prendre en considération la situation des autres gestionnaires de réseau de distribution présents dans le Canton du Jura. Ce dossier est porté conjointement par le Canton et l'AJC voulant privilégier l'unité entre les communes et le Canton. En vue de coordonner les futures démarches, une délégation a été constituée et est composée de membres des deux entités.</p> <p>Gabriel Voirol introduit le sujet : Si l'on se base sur le tarif delémontain, la facture de BKW pour l'ensemble du Canton pourrait être diminuée de quelque CHF 15 millions. Au sujet de la modification de la taxe communale : selon la modalité de restitution aux communes, on avait le choix entre rien ou ce qui avait été décidé par BKW, le contrat se fait de manière unilatérale.</p> <p>Pierre Brulhart : Cette étude aura donné l'opportunité de bien cerner la loi et mieux appréhender les contrats établis par BKW. Le Gouvernement souhaite poursuivre les démarches. La solution idéale est d'avoir un GRD unique sur l'ensemble du territoire jurassien. Ce scénario, peut-être idéal, ne pourra s'effectuer que par étape.</p> <p>Le travail du COPIL est terminé, l'organe de négociation va rencontrer BKW.</p>	
----	--	---	--

	<p>Ouverture de la discussion</p> <p>Muriel Macchi Berdat : s'étonne qu'on insiste peu sur les dessertes historiques. Représentante de la Ville de Delémont, M.Macchi souhaite maintenir le statu quo en matière de zone et se pose la question sur la volonté du Gouvernement de prévoir un GRD unique.</p> <p>David Eray : La volonté du Gouvernement est de procéder par étape, le COPIL a fait un excellent travail en rendant les résultats de l'étude, la prochaine étape résidera dans l'ouverture d'une discussion avec BKW pour donner suite à la requête du Gouvernement et de l'AJC.</p> <p>Gaby Voirol : Il s'agit pour l'heure d'entamer une discussion avec BKW pour pallier à l'insatisfaction des communes faces aux contrats renouvelés sans possibilité de négociation</p> <p>Damien Chappuis : Le postulat déposé par le député Gabriel Voirol devait être une étude ; il ne prévoyait en aucun cas la modification des GRD, ni d'imposer un GRD unique. Actuellement, on doit se focaliser sur la rencontre des représentants du Comité AJC et du Gouvernement pour entamer la discussion avec BKW sur les contrats avec les communes. La position du Gouvernement et de l'AJC est de continuer par étape, mais la vision du Gouvernement jurassien, est d'avoir à long terme, un GRD unique, ce que plusieurs communes contestent.</p> <p>Le Président : On peut aller de l'avant avec la zone Z1 sans toucher aux Z2 à 6.</p> <p>Louis-Joseph Fleury, maire de Courchapoix, dont sa commune est propriétaire de son réseau électrique, tout comme Delémont, Develier, Haute-Sorne, Moutier et La Goule, tient à conserver son indépendance. Rappelons que la Ville Moutier, dont notre souhait est de la voir intégrer le Canton du Jura, a également son propre réseau et ne tient pas non plus au GRD unique.</p>	
--	--	--

		<p>Gabriel Chappuis, maire de Develier abonde dans les propos de son collègue.</p> <p>Gabriel Voirol rappelle les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">❑ Comme prévu lors de la création de la RCJU, l’approvisionnement en électricité du Canton du Jura est assuré dès 2023 par des GRD contrôlés par les pouvoirs publics jurassiens❑ Les contrats de prestation assurent que les distributeurs soutiennent la politique énergétique du Canton et qu’ils offrent aux consommateurs jurassiens un approvisionnement sûr et compétitif ainsi qu’un service de proximité❑ Les relations entre les GRD et les communes seront basées sur de nouvelles concessions de distribution❑ La LCApEI sera la base pour l’attribution des zones de desserte, les contrats de prestation aux GRD et les nouveaux contrats de concession entre les communes et les GRD.❑ La mise en place de la LCApEI permettra de faire de la zone Z1 une zone de desserte jurassienne. Les autres zones de desserte seront confirmées. <p>Silvio Mitterpergher de Chatillon : Comment ces communes ont pu être indépendantes de BKW, ne pourrait-on pas s’approcher des communes indépendantes pour faire comme elles.</p> <p>Daniel Ramsauer : Les communes en question ont investi dès le départ dans le réseau. Actuellement, ce serait très compliqué de racheter le réseau appartenant à BKW.</p>	
--	--	--	--

		<p>Rosalie Beuret : Comment pourrait-on intégrer EDJ qui pourrait devenir également un partenaire important.</p> <p>GV : On n'a pas dévoilé toutes les pistes et scénarii. Cette question EDJ a été abordée et on pense à une EDJ +</p> <p>Muriel Macchi-Berdat fait la proposition d'attribuer les zones de desserte aux communes, pouvant se référer aux négociateurs en passant par des bureaux d'études, les communes pourraient devenir leur propre GRD.</p>	
5.	Discuter et approuver la modification des statuts de l'AJC selon le message ci-joint	<p>Le Président, Michel Brahier fait l'introduction du sujet. Le Conseil municipal de Moutier a été nanti d'une question écrite émanant du Conseil de ville lui demandant de se déterminer si l'adhésion à l'AJC est réalisable, dans quel délai et à quels coûts.</p> <p>Citant la devise « Un pour tous, tous pour un », les auteurs de cette intervention parlementaire se basent sur un rapport de la Commission de gestion et de surveillance de la ville de Moutier qui propose à la commune d'adhérer à l'AJC afin de bénéficier de notre expérience et de soutien pour le traitement de dossiers communs.</p> <p>Afin d'examiner la pertinence d'une éventuelle adhésion, le Conseil municipal de Moutier a sollicité une entrevue avec le comité. De cet entretien, il en est ressorti qu'au regard des buts fixés dans nos statuts, la Municipalité de Moutier les partagent tous avec les communes jurassiennes.</p> <p>Dès lors, il a été décidé de solliciter l'assemblée pour discuter et approuver une modification des statuts. Cette proposition de modification a été réfléchie de manière à permettre aussi bien à Moutier ainsi qu'à toute autre commune voisine d'intégrer l'AJC, sachant que les contributions annuelles seraient différenciées et</p>	Accepté à la majorité

		<p>adaptées en conséquence. Par commune voisine, on entend toute commune concernée par une relation de travail concrète et particularisée toujours en lien avec les buts fixés dans les statuts.</p> <p>Au vu du contexte politique actuel, aussi bien la Municipalité de Moutier que votre comité jugent pertinent de modifier d'abord les statuts. En procédant de la sorte, nous exprimons tout notre soutien à Moutier dans ces temps difficiles par un geste d'encouragement intercommunal fort et plein de sens.</p> <p><u>Modification des statuts :</u></p> <p>Art. 6. Membres</p> <p>L'Association est constituée des communes de la République et Canton du Jura.</p> <p>L'association est composée :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Des communes de la République et Canton du Jura. – De toute autre commune voisine intéressée à la réalisation des objectifs fixés aux articles 4 et 5. <p>Art. 13 lettre i. Droits et devoirs de l'assemblée</p> <ul style="list-style-type: none"> — Fixation des contributions annuelles des communes – Fixation des contributions annuelles des communes de la RCJU et des communes voisines membres de l'Association. <p>Au vote : 3 abstentions, 0 non, majorité évidente</p>	
--	--	--	--

6.	Présentation des comptes	<p>Le Président : lors de l'assemblée du 15 juin 2016, il a été accepté de soutenir financièrement les projets de la patinoire de Porrentruy et du Théâtre du Jura, à hauteur de CHF 200'000.- chacun. Ces projets répondaient aux conditions requises, à savoir qu'ils sont d'utilité publique avec un rayonnement à l'échelle cantonale.</p> <p>En parallèle, le compte du Fonds régional est aussi sollicité par des crédits importants, comme celui octroyé pour la carte culture, ou celui pour la RPT-JU ou encore un autre pour répondre au postulat sur l'approvisionnement en électricité. Actuellement, une réflexion sur la restructuration de l'AJC est en cours pour renforcer sa partie administrative. Le comité présentera prochainement les fruits de sa réflexion globale. Dans cette analyse, le montant des cotisations en fait bien évidemment partie. Cependant, toute hausse, aussi significative soit elle, devra être démontrée.</p> <p>La secrétaire, Sabine Lachat présente les comptes 2018 bouclant par une perte de CHF 73'425.85. A noter qu'on assiste à un montant élevé de variation de fortune due à la chute boursière de décembre 2018. A fin avril 2019, la variation de fortune est gommée, la bourse ayant rebondi. Les principales raisons du déficit résident dans la facture de RPT-JU s'élevant à CHF 56'835.- et le montant de l'étude sur les réseaux électriques à charge de l'AJC s'élevant à CHF 28'053.35.</p>	
7.	Lecture du rapport des vérificateurs des comptes Adoption des comptes 2018	<p>En l'absence des vérificateurs des comptes retenus par des obligations professionnelles, Jean-Paul Lachat, membre du comité AJC donne lecture du rapport des vérificateurs des comptes. Les pièces justificatives ont été vérifiées par sondage ; le total des actifs et passifs s'élève à CHF 805'030.45 avec un nouveau capital propre de CHF 840'656.30, soit une diminution de CHF 23'667.40 par rapport à l'année précédente. En conclusion, les vérificateurs proposent à l'assemblée, l'acceptation des comptes.</p>	Accepté à l'unanimité

8.	Communication : Mise à disposition des géo-données	<p>Dans le cadre de la dernière séance de comité, a été analysée la demande de BKW au sujet de la mise à disposition des géo-données de l'éclairage public des communes jurassiennes sur le GéoPortail, ceci dans le cadre d'un échange entre le canton et BKW.</p> <p>Plus précisément, en cas d'accord de la commune, ces données seraient accessibles uniquement à l'aide d'un mot de passe et sans frais. La gestion en serait assurée par les services cantonaux et les données seraient mises à jour au gré des mutations.</p> <p>Cette solution aurait l'avantage d'uniformiser la partie éclairage public du GéoPortail jurassien.</p> <p>Il est à préciser que pour les communes qui ne donneraient pas leur accord, leurs données d'éclairage ne seront pas transmises au GéoPortail.</p> <p>Votre comité s'est prononcé favorablement à cette initiative de BKW. Il leur appartient maintenant d'adresser une demande à chaque commune.</p>	
	Rencontre de politique locale	<p>Le programme de Rencontre de Politique Locale est mis sur pied par la Commission romande de politique locale, en partenariat avec les associations faitières des communes romandes, dont l'AJC en fait partie. Le public cible de ces journées concerne les élus communaux et les employés de l'administration communale romande.</p>	

		<p>La prochaine rencontre de politique locale aura lieu le jeudi 13 juin 2019 au château d'Yverdon-les-Bains. Le thème s'articulera autour de la coordination des acteurs au service des aînés et s'intitulera : Communes et vieillissement de la population : comment relever le défi.</p> <p>Pour les inscriptions, je vous renvoie au site de l'IDHEAP et plus précisément le chapitre dédié aux Rencontres de Politiques Locales.</p>	
9.	Divers	<p>François Minger, maire de Courtedoux souhaite savoir comment obtenir dans le cadre d'une révision de PAL, les géo-données gratuitement étant donné qu'elles appartiennent à la commune. Réponse : on va se renseigner.</p>	

Séance levée à 21 h. 28

Delémont, le 29 mars 2019

La secrétaire du jour : Sabine Lachat